

L'AUSTRALIE INSTAURE LA CONFIANCE ENTRE LA POLICE ET LES COMMUNAUTÉS

Les interactions difficiles entre la police de Victoria et les membres des communautés migrantes et autochtones, la communauté LGBTI et les jeunes (en particulier ceux qui ont des problèmes de drogue et d'alcool et ceux qui ont été condamnés antérieurement) ont entraîné des tensions, de la méfiance et des plaintes formelles contre la police de Victoria.

Le nombre disproportionné de jeunes autochtones en détention était aussi un sujet de préoccupation compte tenu du manque de confiance entre la police et les communautés autochtones.

En 2006, la Charte de Victoria pour les droits de l'homme et les responsabilités a été adoptée. En vertu de la Charte, les autorités publiques, y compris la police de Victoria, doivent agir d'une manière compatible avec les droits de l'homme.



LA CHARTE DE VICTORIA SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES RESPONSABILITÉS

Article 38 (1) Conduite des pouvoirs publics : ... Il est illégal pour une autorité publique d'agir d'une manière incompatible avec un droit de l'homme ou, en prenant une décision, de ne pas tenir dûment compte d'un droit humain pertinent.

Article 32 (2) Le droit international et les jugements des tribunaux nationaux, étrangers et internationaux relatifs à un droit de l'homme peuvent être pris en compte dans l'interprétation d'une disposition législative.

« L'éducation aux droits de l'homme directement liée à l'expérience quotidienne de la police a conduit à une meilleure compréhension et à un changement des comportements, ce qui a entraîné moins d'anxiété en ce qui concerne la communauté. »

Luke Cornelius APM,
Commissaire adjoint, Police de Victoria



Dans les années 1990, les interactions difficiles entre la police de Victoria et les membres des communautés migrantes et autochtones, la communauté LGBTI et des jeunes ont entraîné des tensions et des plaintes concernant des comportements inappropriés. Après avoir participé à un programme de formation aux droits de l'homme en 2006, le personnel de la police a commencé à comprendre leur rôle dans le cadre des droits de l'homme. Les plaintes contre le comportement de la police et les tensions entre la police et les communautés ont diminué.



UN CHANGEMENT POUR LE MEILLEUR PAR LA FORMATION EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

En 2006, la police de Victoria, avec le soutien du gouvernement et en collaboration avec les experts des droits de l'homme et le secteur universitaire, a créé le Projet sur les Droits de l'Homme. Celui-ci visait à accroître la sensibilisation et la connaissance de la police des lois et des normes relatives aux droits de l'homme internationales en ce qui concerne les investigations, les arrestations et la détention, l'usage de la force et des armes à feu et l'assistance aux victimes.

Dans le cadre du projet, les 14 000 employés de la police de Victoria (des travailleurs administratifs au commissaire en chef, des médecins légistes aux enquêteurs et aux avocats) ont été formés pour pouvoir appliquer concrètement les principes des droits de l'homme dans leurs pratiques policières quotidiennes.

Le Projet des Droits de l'Homme a également porté sur la sensibilisation aux normes internationales en matière de droits de l'homme dans le contexte des interactions communautaires, y compris l'interaction de la police avec les jeunes, les minorités sexuelles et de genre, ainsi que les communautés multiculturelles et autochtones.

Dès 2012, les plaintes relatives au comportement de la police avaient diminué de 30%.

UNE POLITIQUE POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ

La police est maintenant davantage consciente des besoins spécifiques et des sensibilités des différentes personnes dans leurs communautés. Beaucoup de nouveaux migrants, par exemple, ont peut-être passé des années dans des camps de réfugiés ou viennent de pays où les responsables de l'application des lois sont vus comme des oppresseurs, et cela les rend réticents à s'adresser à la police en cas de problème.

Un programme de leadership pour la jeunesse dirigé par la police de Victoria a également contribué à combler ce fossé et à améliorer les relations entre les membres les plus jeunes de la communauté et la police.

Pour plus d'informations : A Path to Dignity
www.vicpolice.com/what/human_rights



« Il était évident dès le début que cette loi allait soutenir la régénération des services de police pour se concentrer sur la communauté plutôt que sur une mentalité du « nous d'un côté et eux de l'autre. »

Mmaskepe Mottalepula Sejo,
ancien responsable des droits de l'homme
de la police de Victoria

« Le Projet sur les Droits de l'Homme souligne que les droits humains visent à respecter la dignité, et que la seule différence entre les cultures est la façon dont la dignité et le respect sont articulés. »

Mmaskepe Mottalepula Sejo